

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 3 FÉVRIER 2020 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL

ÉTAIENT PRÉSENTS M. Martin Tassé, M. André Ste-Marie, M. Clément Légaré et M. Alain St-Louis formant quorum sous la présidence de M. Pierre Gauthier, maire suppléant.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Peter L. Venezia et M. Marc L'Heureux.
Le directeur général, M. Pascal Caron est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire suppléant déclare la séance ouverte. Il est 20h.

200019

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour suivant proposé :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Ratification du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020*
4. *Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer – Fonds d'Administration*
5. *Administration*
 - 5.1. *État des taxes à recevoir*
 - 5.2. *Règlement 149-95-2 modifiant le Règlement 149-95 établissant un Fonds de roulement*
 - 5.3. *Période de questions - Administration*
6. *Hygiène du milieu*
 - 6.1. *Désignation de représentants pour siéger à la RIMRO*
 - 6.2. *Période de questions*
7. *Aménagement et Urbanisme*
 - 7.1. *Autorisation de signatures – vente d'une partie du lot 3 646 458*
 - 7.2. *Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – lot 4 420 553*
 - 7.3. *Renouvellement de mandats au CCU*
 - 7.4. *Mandat à Me Côté – chemin du Premier-Plateau*
 - 7.5. *Période de questions – Aménagement et Urbanisme*
8. *Varia*
9. *Parole aux membres du conseil*
10. *Période de questions*
11. *Levée de la séance*

ADOPTÉE

3. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2020

200020

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

4. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

200021

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 31 janvier 2020 totalisant la somme de 50 688.23\$ et regroupant les chèques 10282 à 10322, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 54 859.36\$ et regroupant les prélèvements no 3414 à 3482 soient approuvées.

ADOPTÉE

5.1 ÉTAT DES TAXES À RECEVOIR

200022

Le directeur général dépose l'état des taxes à recevoir en date du 3 février 2020.
CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1022 du Code municipal ;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé
APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'état des taxes à recevoir daté du 3 février 2020 et déposé à la table du conseil.

ADOPTÉE

5.2 RÈGLEMENT 149-95-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 149-95 ÉTABLISSANT UN FONDS DE ROULEMENT

Des copies du règlement sont mises à la disposition des membres du conseil et des contribuables présents. Dispense de lecture ayant été donnée, et les membres du conseil renonçant à la lecture du règlement, le directeur général résume le règlement.

**RÈGLEMENT NO 149-95-2
AMENDANT LE RÈGLEMENT 149-95
ÉTABLISSANT UN FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter le capital du Fonds de roulement établi depuis 1997;

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet de règlement est donné lors de la séance du conseil le 13 janvier 2020;

POUR CES MOTIFS
IL EST ORDONNÉ, STATUÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT COMME SUIVIT:

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme si ici réécrit au long;

ARTICLE 2

L'article 3 du règlement 149-95 est amendé afin de se lire comme suit:

Le capital du Fonds de roulement de la Municipalité de Brébeuf est établi à 60000\$.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

maire

secrétaire-trésorière

5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 149-95-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 149-95 ÉTABLISSANT UN FONDS DE ROULEMENT

200023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé
APPUYÉ PAR M. Clément Légaré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le règlement 149-95-2 établissant un fonds de roulement soit et est adopté.

ADOPTÉE

6.1 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS POUR SIÉGER À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES OUEST (RIMRO)

200024

CONSIDÉRANT QU'il est approprier de clarifier les personnes désignées à siéger au sein de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles Ouest (RIMRO);
IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis
APPUYÉ PAR M. Clément Légaré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M.André Ste-Marie, soit désigné pour représenter la Municipalité de Brébeuf comme membre d'office et M. Marc L'Heureux, maire de Brébeuf comme membre substitut au sein de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles Ouest (RIMRO).

QUE cette résolution remplacent et abrogent les résolutions 180151 et 190050.

ADOPTÉE

7.1 AUTORISATION DE SIGNATURES - VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 646 458

200025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 200014 à la séance du 13 janvier 2020, afin de procéder à la vente d'une superficie de 679.5 m² du lot 3 646 458;
ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les personnes autorisées à signer les documents relatifs à cette transaction;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf nomme le directeur général ainsi que le maire suppléant comme personnes autorisées à signer tous documents relatifs à la vente d'une partie du lot 3 646 548.

ADOPTÉE

7.2 DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOT 4 420 553

200026

ATTENDU QUE Ferme Jean-Claude et Madeleine Perreault s.e.n.c. demande auprès de la CPTAQ l'autorisation pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture sur une partie du lot 4 420 553;

ATTENDU QUE le zonage pour une partie du lot 4 420 553 permettre l'exploitation d'une sablière;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un règlement sur les usages conditionnels afin de préciser les règles d'exploitations d'une sablière sur le lot 4 420 553.

CONSIDÉRANT que le but de l'exploitation d'une sablière sur le lot 4 420 553 est de réhabiliter le site afin de le remettre en culture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf appuie la demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture sur une partie du lot 4 420 553.

ADOPTÉE

7.3 RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU CCU

200027

ATTENDU QUE deux mandats au CCU sont venus en échéance;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les mandats de M. Michel Richard et M.Nicolas Kim au CCU soient renouvelés pour une période de 2 ans.

ADOPTÉE

7.4 MANDAT À Me CÔTÉ – CHEMIN DU PREMIER-PLATEAU

200028

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'arpentage et de réfections de chemins ont eu lieu en 2019 sur le chemin du Premier-Plateau;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Premier-Plateau n'a jamais été transféré officiellement à la municipalité;

ATTENDU QU'il est nécessaire de régulariser les titres de propriétés sur ce chemin;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré
APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'un mandat soit octroyé à Me Johanne Côté de la firme
PFD avocats, afin de rédiger les documents légaux pour régulariser le titre de propriété du
chemin du Premier-Plateau, au nom de la Municipalité de Brébeuf.

ADOPTÉE

8. VARIA

9. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute et se termine à 20h18.
Aucune question n'a été soulevée.

11. LEVÉE

200029

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance. Il est 20h18.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général